

Compte rendu de la réunion du 30 mai 2017

Présents : Mrs Dominique DELACHE, GOSSET Paul, DUPRE Philippe, BERA Guy, DELAUNAY Franck, FENAILLE Bruno, BERNARD Yannick, GOURLIN Matthieu, LEFEVRE Jacques, Mmes JORAND Charline, TOURNEUX Diane

Secrétaire de séance : Monsieur BERA Guy

Délibérations :

1) Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire propose aux membres la modification budgétaire suivante :

Comptes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 47 459.32
022	Dépenses imprévues	+ 47 459.32

Modification qui porte le total de l'excédent reporté de 2016 à 198 738.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification budgétaire précitée, autorise Monsieur le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

2) Travaux Salle Polyvalente - Demande de CDDL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de restauration des portes et fenêtres de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite du Département pour la restauration des portes et fenêtres de la salle polyvalente, une subvention dans le cadre du Contrat de développement local de 25% du montant hors taxes des travaux suivant :

Montant Hors Taxes 32 394.00 €

Subvention 8 099.00 €

A la charge de la commune 24 295.00 € seront inscrits au budget communal.

- Autorise Monsieur le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

3) Remboursement facture EDF

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation d'encaisser le chèque d'un montant de 69.10 € d'EDF en remboursement des factures d'électricité.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables pour l'encaissement du chèque.

Fait et délibéré les jours, mois et an, et ont signé au registre les membres présents.

4) Mât accidenté (EP52) Rue de Chigny

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Remplacement d'une lanterne accidentée (EP52)

Le coût des travaux s'élève à 660.51 € HT

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 660.51 € HT

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité/ à l'unanimité :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Fait et délibéré les jours, mois et an, et ont signé au registre les membres présents.

Divers :

- Mr le Maire annonce aux membres du conseil que Mr Prudhommeaux André se fera remettre une médaille le 17 juin à 17h au monument. Il invite les membres du conseil à la cérémonie durant laquelle sera lu le message propre au 18 juin.
- Mr le Maire informe que le recensement de la population aura lieu en janvier 2018, Mr le Maire propose de nommer Mme Dupré Gladys en tant qu'agent recenseur et Mme Willemain Séverine en tant que coordonateur communal.

- Mr le Maire informe que l'entreprise Xavier a été contacté afin d'avoir un devis préliminaire pour la réhabilitation du logement à côté de la caserne des pompiers. Il s'agit d'avoir une évaluation afin de permettre au conseil de délibérer en connaissance de cause et de vérifier s'il ne sera pas nécessaire de lancer une démarche d'appel d'offre.
- Mr Béra fait le point de l'occupation du cimetière et indique qu'il devient nécessaire de refaire une allée afin de pouvoir proposer de nouvelle concession à la location au cimetière communal. Un dispositif permettant l'identification des défunts dont les cendres sont rependues au jardin du souvenir sera très prochainement proposé aux familles.
- Le programme du 14 juillet ainsi que de la fête du village a été validé, celui-ci sera distribué dans les boîtes aux lettres prochainement.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire
Guy BERA